



Le pere de ma fille ne veut pas passé devant le juge

Par **marynelly**, le **03/07/2011** à **10:45**

Bonjour,
je suis maman d'une petite fille de deux ans et demi. Je suis séparée de son père depuis 4 mois. Depuis sa naissance, il ne s'en est pas beaucoup occupée. Il est portugais et nous vivions en France. Il est parti au Luxembourg pour le moment et vit dans un hôtel là-bas. Depuis 4 mois, il a vu sa fille 2 fois. Il n'a rien proposé pour m'aider financièrement pour elle. Je lui ai parlé que j'envisageais de passer devant le juge car je vais déménager en Belgique. (ce que j'aurais pu l'arranger pour sa fille, elle aurait été avec lui 10 min de temps). Il m'a fait comprendre qu'il était hors de question de passer devant le juge tant qu'il avait sa paie luxembourgeoise et qu'il comptait repartir au Portugal au mois de septembre reprendre ses études... que puis-je faire? Il ne va pas s'en occuper pendant 4 ans et revenir comme ça? Merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **03/07/2011** à **12:08**

Ce n'est pas lui qui décide. Vous faites une requête au JAF pour demander une pension alimentaire